



Syndicat National des Personnels de l'Éducation et du Social Protection Judiciaire de la Jeunesse



Section Limousin (87/19/23)

Adresse : 66 rue, François PERRIN 87000 LIMOGES

Tél : 05-55-49-14-60 Fax : 05-55-49-14-61

Mail : pjj87@snpespjj-fsu.org

Fédération Syndicale Unitaire

Limoges, le jeudi 24 novembre 2016

L'assemblée des personnels grévistes de la Protection Judiciaire de la Jeunesse du Limousin réunie ce 24 novembre 2016 dénonce l'impossibilité de prendre en charge les jeunes et leurs familles à hauteur de leurs besoins. Cette réalité est en lien direct avec nos conditions de travail, et ce, dans l'ensemble des services :

- Nous manquons de moyens humains et financiers. Les récentes créations de postes n'ont pas permis de compenser les fermetures de postes et de services consécutives à la RGPP.
- La multiplication des tâches imposées obère lourdement le temps nécessaire à l'exercice de nos missions premières, quelle que soit la fonction occupée.
- La même adjointe administrative assure les secrétariats du STEM0 et celui de l'UEMO.
- L'absence d'adjoint administratif à l'UEAJ oblige les autres personnels à assurer cette mission.
- La gestion du budget, le transfert des missions RH... sont autant de travail et de responsabilités non reconnus et non valorisés.
- En conséquence, les autres personnels absorbent de plus en plus de tâches administratives qui ne leur incombent pas et qui sont chronophages (frappe des rapports, page de garde, enregistrement du courrier...).
- En milieu ouvert, le nombre croissant de permanences (BEX, 12-3, PEAT, QM...) contraint les éducateurs à réduire leur temps d'intervention auprès des mineurs.
- En hébergement, les éducateurs pallient à la disparition de fonctions anciennement dédiées à l'entretien du linge, l'hygiène, la santé, l'entretien des locaux...
- La multiplication des protocoles pensés et rédigés sans concertation préalable avec les équipes ne sont que peu utilisables car trop éloignés des réalités des terrains.
- Par manque de temps, nous n'avons plus la possibilité de construire des projets et/ou activités individuelles et collectives, ce qui nuit à la qualité des prises en charge.

- Nous sommes confrontés à des familles en situation de grande précarité, de plus en plus éloignées des dispositifs de droit commun et qui nécessitent un accompagnement particulier et soutenu. Cette réalité frappe de plein fouet les jeunes majeurs que nous prenons en charge jusqu'à leur majorité et qui se retrouve dans la rue le jour d'après. Ils n'ont plus accès aux mesures de protection.

- Les trop nombreuses fermetures de structures d'hébergement entraînent une augmentation cruciale des temps de trajets et des dépassements horaires induisant une mise en danger des jeunes et des professionnels.

Pour exemple, une éducatrice suit un jeune placé à Toulouse (6 h de route aller-retour), un autre à Felletin (3h30 AR), un troisième à Sainte Eulalie (6h AR). Une autre éducatrice suit un jeune placé à Saint-Etienne (8 h AR), et un autre à Mont de Marsan (8h AR). Une troisième éducatrice du même service suit un jeune placé à Rosny sous bois (8h AR), et un autre à Angoulême (3h AR)... Chaque déplacement prend à minima une journée complète de travail pour un seul jeune. Dans ces circonstances, le travail de fond autour de la dynamique familiale est difficile à mener.

- De la même façon, les structures d'hébergement sont confrontées à ces difficultés (audiences, travail avec les familles...)

- Il est urgent de recréer des solutions d'hébergements diversifiées, de proximité, et adaptées aux problématiques des jeunes suivis

- Pour la qualité des prises en charge, nous avons besoin d'une réelle pluridisciplinarité garantissant la spécificité de chaque fonction (AS, psycho, éduc) qui ne se limite pas uniquement aux mesures de MJIE.

- Les équipes et les personnels contractuels sont confrontés à une insécurité liée directement à la politique de gestion des contractuels qui consiste par exemple à ne pas anticiper les renouvellements.

Cette liste n'est pas exhaustive, mais elle met en exergue le fait qu'aujourd'hui, nous sommes obligés de prioriser les jeunes en fonction des situations urgentes. Ces dernières se renouvellent de plus en plus souvent, demandant une adaptation constante des professionnels. Face à cette réalité, quel temps nous est accordé pour travailler autour de la prévention des passages à l'acte et de l'évitement de la récidive ?

Ce sont bien toutes ces conditions de travail de plus en plus difficiles qui créent de l'insatisfaction, de la culpabilité, de la fatigue, de l'épuisement... et génèrent des risques psycho sociaux illustrés notamment par l'augmentation des arrêts maladies, des congés longue maladie, des accidents de la route...

La « politique du chiffre » telle qu'elle est appliquée aujourd'hui nie complètement une réalité pourtant alarmante concernant une dégradation des conditions de travail, et ne prend absolument pas en compte la complexité des prises en charge et le temps indispensable à un accompagnement éducatif de qualité.

Il est aujourd'hui impératif d'améliorer les conditions de travail et de revoir les normes à la baisse, pour nous **permettre des accompagnements de qualité** auprès des mineurs qui en ont le plus besoin.